

**Information du Conseil Municipal – Porter à connaissance
Déclarations d'intention d'aliéner – renonciations à acquérir**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 38*

LE 2 OCTOBRE DEUX MILLE QUATORZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 24 septembre 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. GUEROUT François, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. BEGOS Yves, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. DESMAREST Luc, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme CLAPISSON Paquita, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme THETIOT Danièle, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n°9 à la question n°55), M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra (de la question n°1 à la question n°49).

Sont absents et excusés : Mme CYPRIEN Jocelyne, Mme AVRIL Jolanta, Mme QUESNEL Alice, Mme ORTILLON Ghislaine, M. BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°8), Mme JEANVOINE Sandra (de la question n°50 à la question n°55).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme CYPRIEN Jocelyne à M. LANGLOIS Nicolas, Mme AVRIL Jolanta à M. ELOY Frédéric, Mme QUESNEL Alice à Mme PARESY Nathalie, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André, Mme JEANVOINE Sandra à M. BREBION Bernard (de la question n°50 à la question n°55).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

Rapporteur : M. Sébastien JUMEL, Maire

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les déclarations d'intention d'aliéner – renonciations à acquérir, sont portées à la connaissance du Conseil Municipal,

Dossier	Reçu le	Adresse, surface et parcelle du bien	Superficie	Décision de préemption	Droit de Prémption Commercial
1400334	13/08/2014	17 Rue Jean Ribault Parcelles : AZ 0134	1465 m ²	NON	
1400335	13/08/2014	27, 29 rue Thiers Résid Guy de Maupassant Parcelles : AZ 0060	820 m ²	NON	
1400336	13/08/2014	42 rue Aristide Briand Imm Balidar		NON	×
1400337	13/08/2014	80 rue Nicolas Desliens Parcelles : AM 0234	150 m ²	NON	
1400338	13/08/2014	8 rue Jules Ferry Parcelles : AC 0292	208 m ²	NON	
1400339	13/08/2014	2 BIS rue de l'Oranger Parcelles : AB 0330	39 m ²	Attente avis pour instruction (OPAH)	
1400340	13/08/2014	16 rue Cité de LImes Parcelles : 466AC 0264	58 m ²	NON	
1400341	18/08/2014	48 rue de la Barre Parcelles : AH 0198	40 m ²	NON	
1400342	18/08/2014	1 rue des Cordiers Parcelles : AK 0112	62 m ²	Attente avis pour instruction (OPAH)	
1400345	18/08/2014	route du Vallon et route de l'Escarpe Parcelles : BW 0082	1076 m ²	NON	
1400343	19/08/2014	1 Quai de la Marne Parcelles : AM 0191	64 m ²	Attente avis pour instruction (OPAH)	
1400344	19/08/2014	3 rue Ango Parcelles : AI 0157	160 m ²	Attente avis pour instruction (OPAH)	
1400346	19/08/2014	Quartier du Val Druel, issue Chemin des Hêtres Parcelles : BV 0198, BV 0199, BV 0200, BV 0201, BV 0202, BV 0203, BV 0204, BV 0205, BV 0206, BV 0207, BV 0208, BV 0209, BV 0210, BV 0211, BV 0212, BV 0213, BV 0214, BV 0215, BV 0216, BV 0217, BV 0218	10841 m ²	NON	
1400347	20/08/2014	61 rue du Haut Pas Parcelles : AI 0228	180 m ²	Attente avis pour instruction (OPAH)	
1400348	22/08/2014	72 Avenue de la République Parcelles : 466AD 0357	529 m ²	NON	
1400355	22/08/2014	27 rue Desmarquets et 25 rue Thiers Parcelles : AZ 0135	432 m ²	NON	
1400349	27/08/2014	27 Avenue des Canadiens Parcelles : AB 0373	8026 m ²	NON	
1400350	27/08/2014	Impasse des Frères MImart Parcelles : BP 0196	4817 m ²	NON	

1400351	27/08/2014	8 Avenue de l'Esplanade Parcelles : BR 0086	204 m ²	NON
1400352	27/08/2014	4 rue Jean Doublet Parcelles : BD 0235	360 m ²	NON
1400354	27/08/2014	39 rue du Mont de Neuville Parcelles : AN 0055	692 m ²	NON
1400353	28/08/2014	3 rue du Commandant Fayolle, 2 rue Denys et rue St Rémy		NON
1400356	29/08/2014	15 rue Asseline Parcelles : AC 0241	59 m ²	Attente avis pour instruction (OPAH)
1400357	29/08/2014	6 rue Joseph Flouest Parcelles : AZ 0012	121 m ²	NON
1400358	02/09/2014	14 rue Desmarests Parcelles : AC 0284	865 m ²	NON
1400359	02/09/2014	2 rue Vauquelin Parcelles : AB 0022	57 m ²	Attente avis pour instruction (OPAH)
1400360	03/09/2014	14 Boulevard du Maréchal Joffre		Attente avis pour instruction
1400361	04/09/2014	22 rue des Bains Parcelles : AH 0236	20 m ²	Attente avis pour instruction (OPAH)
1400364	04/09/2014	14 Boulevard du Maréchal Joffre Parcelles : AD 0080	575 m ²	NON
1400365	04/09/2014	151 rue du Général Chanzy Parcelles : AX 0113	257 m ²	NON
1400362	05/09/2014	11 Quai de la Somme Parcelles : AO 0280	125 m ²	Attente avis pour instruction (OPAH)
1400363	05/09/2014	11 Quai de la Somme Parcelles : AO 0280	125 m ²	Attente avis pour instruction (OPAH)
1400366	08/09/2014	12 Bis Boulevard Maréchal Joffre Parcelles : AD 0079	512 m ²	NON
1400369	11/09/2014	17 Quai du Hâble Parcelles : AK 0073	1419 m ²	Attente avis pour instruction (OPAH)
1400370	12/09/2014	Route de Pourville et Cavée de Caude Côte Parcelles : BO 0365	8603 m ²	NON
1400371	15/09/2014	158 rue du Général Chanzy Superficie de 73 m ² Parcelles : AX 0099	73 m ²	NON
1400372	15/09/2014	46 Avenue Jean Jaurès Parcelles : BM 0203	405 m ²	NON

☞ Le Conseil Municipal prend acte de ce porter à connaissance.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :**

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire